



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 02/06/2023

ID : 011-211101167-20230601-2023_127-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Arrêté n°2023- 127

Domaine : Institutions et Vie Politique. Délégation de fonctions à un conseiller municipal

Objet : Délégation de fonction à Monsieur BORSNAK Philippe

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-27 fixant le montant des indemnités versées au maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur BORSNAK Philippe,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur BORSNAK Philippe, Conseiller Municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour exercer mes fonctions dans les domaines suivants:

- Assurer la préparation des commémorations et cérémonies
- Être un soutien dans la modernisation des supports et canaux de communication
- Contribuer au rayonnement de la commune et promouvoir son développement

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe BORSNAK pourra signer tous actes se rapportant aux domaines visés à l'article 1, dans le respect des compétences du Conseil Municipal. La signature devra être précédée de la formule suivante: "par délégation du Maire"

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Cuxac d'Aude, la Directrice Générale des services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le sous-préfet

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 1^{er} juin 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

